Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260924-2026_09_24_02A-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle polyvalente de Confort-Meilars, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le dix-huit septembre deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Corinne BRIANT, Thierry COUPELANT, Florent LARDIC, Malika REDAOUIA, Carine THOMAS, Michel VAN PRAET ;

BEUZEC-CAP-SIZUN : Emilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT ;

CLEDEN-CAP-SIZUN : Nadine KERSAUDY ;

CONFORT-MEILARS : Nathalie CARIOU, Patrick LE DREAU ;

GOULIEN : Henri GOARDON ;

MAHALON : Raymond BETROM, Marie-Hélène PERON ;

PLOGOFF : André MARCHAND, Dominique TOULLER ;

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD ;

PONT-CROIX : Jeanine GUILLOU, Benoît LAURIOU, Frédéric TANTER ;

PRIMELIN : Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCES ;

Absent(e)s :

AUDIERNE : Sandrine PAUL (procuration à Carine THOMAS) ;

CLEDEN-CAP-SIZUN : Christel BEULZE (procuration à Nadine KERSAUDY) ;

PLOUHINEC : Romuald GARNIER (procuration à Florian LE BARS), Solène JULIEN LE MAO (procuration à Yvan MOULLEC) ; Armelle STREIFF LE BOZEC (procuration à Sylvie LE BORGNE) ;

Assistait également à la séance :
Fabien Bourdon et Agathe Rampillon, service de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 26
Nombre d'absents : 5
Nombre de procuration : 5
Nombre de votants : 31

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260924-2026_09_24_02A-DE

2026-09-24-02 Schéma de préfiguration des Ateliers Jean Moulin

Suite à la fermeture du lycée professionnel Jean Moulin par arrêté du Préfet de Région en mai 2018, la Région Bretagne s'est engagée à y développer de nouvelles activités, consciente de l'importance du site et de son caractère structurant pour le Cap Sizun.

A l'issue d'un appel à projet, la Région Bretagne a accordé le 10 septembre 2020 une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du site, pour une durée de 6 ans, à l'Association d'Animation des Ateliers Jean Moulin (A3JM), afin d'y développer un tiers-lieu : les « Ateliers Jean Moulin ».

Les Ateliers Jean Moulin offrent aujourd'hui des activités et services aux habitants et aux professionnels du Cap Sizun. Ils contribuent au développement économique du territoire en permettant l'accueil d'entreprises et la création d'un réseau d'entrepreneurs. Ils permettent également l'hébergement de saisonniers, facilitant ainsi les recrutements pendant la saison touristique. L'AOT accordée à l'association A3JM prend fin en septembre 2026.

Le Président de la mandature précédente a souhaité que ce soient les futurs élus communautaires qui décident de l'avenir de ce site, en prolongeant l'étude de faisabilité (coûts des travaux et modèle économique) et en déterminant précisément les futurs usages de ce site d'envergure. Cependant, il a été acté un transfert de gestion du site pour une durée de 30 ans.

Le site représente un potentiel immobilier important ; surtout, il permettrait de continuer à structurer la relation services-population, au travers de huit actions du projet de territoire, avec une forte synergie entre elles :

- Action 11 : Créer un centre d'interprétation du Cap Sizun ;
- Action 25 : Mettre en œuvre une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) Audierne-Plouhinec ;
- Action 32 : Développer et valoriser le port d'Audierne-Plouhinec ;
- Action 38 : Mettre en place une unité de production culinaire ;
- Action 42 : Créer un incubateur du numérique ;
- Action 43 : Créer un espace de coworking ;
- Action 48 : Développer et accompagner l'émergence des tiers-lieux et notamment la collaboration avec les Ateliers Jean Moulin ;
- Action 49 : Structurer les filières alimentation, activités de pleine nature et maritimes.

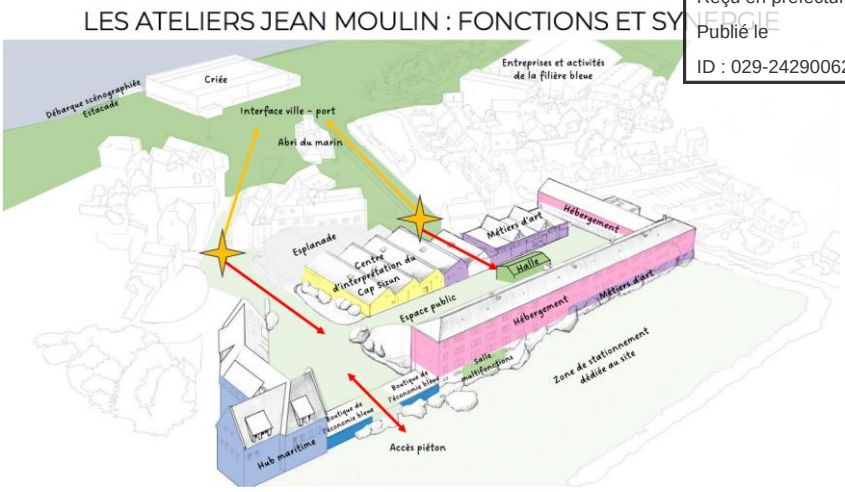
La Communauté de communes souhaite développer le site autour de la maritimité comme marqueur, en lien étroit avec le port de Poulgoazec et ses activités, tout en l'ouvrant sur le quartier afin d'en faire un véritable lieu de vie.

L'élaboration du schéma de préfiguration a été travaillée dans le cadre d'un comité technique, puis réorientée/validée par le comité de pilotage, à partir des enjeux suivants :

- Un positionnement maritime comme fil conducteur ;
- Une articulation entre dynamique locale et rayonnement national, autour de la mer et des savoir-faire ;
- Une ouverture du site aux Capistes tout au long de l'année ;
- L'ambition de devenir un pôle maritime visible depuis Paris.

Cette phase de travail a permis de faire émerger un positionnement ainsi que les services à développer sur le site.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260924-2026_09_24_02A-DE



Adossée au projet de préfiguration, une autre mission a été confiée au cabinet Espelia : l'assistance à la structuration économique et juridique du projet. Plusieurs scénarios économiques et de gouvernance ont été étudiés.

Le Copil du projet et le bureau communautaire ont validé la préfiguration ainsi que le modèle économique associé.

Vu la délibération n° 2026_02_26_03 en date du 26 février 2026 portant validation de la convention de transfert de gestion ;

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Valide la préfiguration du site et son modèle économique ;
Approuve les fonctions projetées des Ateliers Jean Moulin ;
Autorise le président à lancer la phase programmatique du site et les différentes études afférentes ;
Autorise le Président à engager les études et les dépenses nécessaires à la bonne réalisation du projet (dépenses d'investissement).

Pour copie certifiée conforme,
A Confort-Meilars,

Le 24 septembre 2026

Le Président, **Le Secrétaire de séance,**

Yvan MOULLEC Florent LARDIC

Date de mise en ligne : le 1er octobre 2026